DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

VILLE
de

MARCOING



Tél: 03 27 82 23 00

MARCOING EN FÊTE

Arrêté n° 2024-63 VOIRIE

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Marcoing

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1 et L 2213-6;

Vu le Code de la route notamment ses articles R 36, R 37-1, et R 225;

Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Considérant l'organisation de Marcoing en fête, la semaine 35 du mois d'août,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité de ce secteur,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation,

<u>Article 1 :</u> La circulation et le stationnement seront interdits dans la rue Gambetta, le mercredi 28 août 2024 de 18h00 à 0h00 inclus sauf pour les services de secours. Les accès seront bloqués au bout des rues de l'Eauette, Thiers et Voltaire.

Article 2 : La déviation s'effectuera par les rues François Dron, République et l'Avenue Jules Ferry.

<u>Article 3</u>: La signalisation et la pose des barrières de protection seront effectuées par les services municipaux.

Le Maire,

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :

- ⇒ au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (Gpt5),
- ⇒ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,
- ⇒ à Monsieur le responsable des Services Techniques
- ⇒ aux riverains

Fait à Marcoing, le 10 juillet 2024.

Jean-Claude GUINET.

Mairie de MARCOING Place du Général de Gaulle – 59159 MARCOING Tél : 03.27.82.23.00

mairie@marcoing.fr - Site officiel: www.marcoing.fr